

*L'ajournement*

ce grand projet de liquéfaction est d'un intérêt plutôt douteux du point de vue économique. Une étude du ministère même recommande que le gouvernement fédéral retire son appui à ce projet, tel quel:

Selon les calculs du ministère, il faudrait une subvention d'environ 864 millions de dollars de 1982 pour faire passer le taux prévu de rendement des investissements de 4.2 p. 100 à 21.4 p. 100. La valeur de chaque emploi permanent créé au Cap-Breton devrait alors être estimée à plus de 1.25 million de dollars. Du point de vue énergétique, le projet de Scotia Coal Synfuels semble être une source très coûteuse de carburant synthétique.

Ce n'est pas moi qui le dis, mais les documents préparés par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Par conséquent, cette affaire fait plus que ressembler à un conflit d'intérêts, elle en est un et, de plus, c'est une très mauvaise affaire.

Ces lignes directrices ne peuvent pas être tout simplement écartées par le ministre. Lorsque le premier ministre reviendra, il devra examiner toutes ces questions, dévoiler tout ce qu'il sait à cet égard et faire ce que la tradition parlementaire l'oblige à faire.

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur le Président, le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) prétend une nouvelle fois qu'il y a eu infraction aux lignes directrices relatives aux conflits d'intérêt par un membre du cabinet, en l'occurrence l'ex-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui est aujourd'hui aux Finances (M. Lalonde). Le député comme les membres de son parti ne cessent de confondre les exigences imposées aux ministres actuels relativement aux délais que les anciens ministres doivent respecter.

Lorsqu'il était ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le ministre des Finances était tenu de respecter les principes régissant les activités des détenteurs précédents ou actuels de charges publiques, comme les secrétaires parlementaires, les personnes nommées par le gouverneur en conseil, les fonctionnaires et les non-fonctionnaires attachés aux cabinets des ministres. Les lignes directrices sont très claires et l'on se souviendra que le 17 février au soir, je les ai décrites en détail. Le député a certainement eu le temps d'étudier les principes que j'ai alors énoncés.

L'objectivité et l'impartialité des fonctionnaires doivent toujours rester au-dessus de tout soupçon. Par ailleurs, les fonctionnaires ne doivent jamais pouvoir être soupçonnés d'avoir bénéficié de passe-droits ou d'avoir eu le privilège de faire appel au personnel ou aux services du gouvernement. Il va de soi que ces principes s'appliquent en tous temps. Il n'est pas question de pouvoir bénéficier de passe-droits même après deux ans.

Le député est injuste envers l'ex-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources lorsqu'il semble vouloir prétendre que le ministre a été partie prenante dans le projet en dépit des démentis formels qu'il a opposés.

• (1815)

Il y a une chose qui me dérange, monsieur le Président. Le député de Saskatoon-Ouest a parlé d'honneur. A ce propos, j'estime que l'honorabilité du ministre des Finances est au-dessus de tout soupçon. C'est un ministre extrêmement consciencieux. On peut ne pas être d'accord avec ses orientations,

mais on ne peut mettre en doute le fait qu'il se dévoue pour le pays et pour les Canadiens.

Lorsqu'un ministre déclare ici-même qu'il n'a pas enfreint les lignes directrices, il n'y a pas de raison de mettre sa parole en doute. Que fait-on de cette grande tradition parlementaire qui veut que l'on croit les députés sur parole? Le ministre l'a dit de nombreuses fois. Il est regrettable que l'on ne puisse vraiment aller au fond des choses sous prétexte que l'on veut la peau de quelqu'un. Cela ne m'étonne pas du chef de l'opposition (M. Nielsen)—c'est son habitude—mais cela m'étonne davantage du député de Saskatoon-Ouest qui généralement aime aller au fond des choses. Cela me déçoit. Ai-je épuisé mon temps de parole monsieur le Président?

**M. le vice-président:** Presque.

**M. Smith:** Indépendamment des principes que je viens d'énoncer et dont nous avons parlé en détail, je tiens à rappeler aux députés que les détenteurs de charges publiques doivent s'assurer que dans tous les rapports qu'ils entretiennent avec d'anciens titulaires de charges publiques, leur conduite ne donne pas à penser ou même à soupçonner qu'ils participent à un trafic d'influences, à l'octroi de passe-droits ou de traitements de faveur. Le député a laissé entendre ici-même aujourd'hui qu'un simple appel téléphonique constitue une pression et que c'est une démarche critiquable. Vous n'allez tout de même pas me dire qu'un ancien fonctionnaire ne peut même plus appeler ses anciens collègues?

**M. le vice-président:** Le député a épuisé son temps de parole.

LA SÉCURITÉ SOCIALE—LES STATISTIQUES SUR LA PAUVRETÉ PUBLIÉES PAR LE CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL. B) ON DEMANDE UNE HAUSSE DES PENSIONS

**Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est):** Monsieur le Président, le 9 février, au milieu des clameurs de l'arrière-ban ministériel, j'ai demandé au premier ministre du Canada (M. Trudeau) de commenter les statistiques sur la pauvreté que venait de publier le Conseil canadien de développement social et qui montraient que 3.5 millions de Canadiens vivaient dans la pauvreté en 1980. J'ai estimé qu'au moins un million de personnes étaient venues s'ajouter à ce nombre depuis 1980, conséquence directe des politiques gouvernementales, notamment le chômage élevé, les emplois à temps partiel, le programme de plafonnement des salaires à 6 et à 5 p. 100, et l'abandon de la politique du revenu garanti. J'ai demandé au premier ministre de démontrer le bien-fondé de cette pauvreté croissante provoquée par sa politique.

Le premier ministre a écarté ma question du revers de la main. Il ne s'est montré nullement préoccupé par l'accroissement du nombre des pauvres au Canada, et il s'est joint à ses collègues libéraux pour se moquer et rire de la situation. C'est alors que, perdant patience, je l'ai traité de millionnaire désinvolte. Le premier ministre a refusé de répondre à ma question supplémentaire, dans laquelle je le suppliais d'augmenter au moins les pensions au-dessus du seuil de la pauvreté et d'aider les femmes âgées durant les années précédant l'âge de la retraite. Ses collègues ont poursuivi leur chahut, de sorte qu'il m'était très difficile de me faire entendre. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>me</sup> Bégin) a alors déclaré que le gouvernement ne pouvait rien faire.